

Le 17 février 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi, 17 février 2026 à 19 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum et conformité de l'avis de convocation

Sont présents : la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet et Patrice Boisvert formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. Madame Galina Papantcheva, directrice générale est également présente.

La conseillère Janie Vachon-Robillard et le conseiller François Rousseau sont absents.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2026-02-38**

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion – règlement numéro 2026-01 décrétant les taux de taxation et de tarification ainsi que l'imposition de compensation tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

4. Avis de motion – règlement numéro 2026-01 décrétant les taux de taxation et de tarification ainsi que l'imposition de compensation tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston

Il est, par la présente, donné avis de motion par le conseiller Patrice Boisvert, qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 2026-01 décrétant les taux de taxation et de tarification ainsi que l'imposition de compensation tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Patrice Boisvert, le projet de règlement numéro 2026-01 décrétant les taux de taxation et de tarification ainsi que l'imposition de compensation tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, lequel sera adopté à une séance subséquente du conseil.

5. Période de questions

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**6. Levée de l'assemblée
2025-02-39**

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 02.

Adoptée

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale